



Titre de séjour pour un étranger pacser avec un français

Par **jalal**, le **18/02/2008** à **02:07**

Bonjour, rnrnJe viens par la suivante vous demandez votre aide pour une demande de titre de séjour pour mon ami.rnrnJe suis un français j'entretien une relation amoureuse avec un étranger depuis mai 2004, date à laquelle il a séjourné régulièrement en France dans le cadre d'un séjour professionnel et puis il est rentré chez lui mais dernièrement nous avons décidé d'être ensemble sous le même toit pour cela je suis parti chez lui et nous sommes rentré ensemble en France le 1er aout 2006 mais le problème qu'il a grillé son visa touristique et maintenant il est dans l'irrégularité.rn rnA signaler que nous avons déjà déposé un dossier de demande de séjour en octobre 2006, mais c'était avant l'enregistrement de pacs car nous avons eu un gros problème auprès de son consulat qui voulais pas lui délivrer le certificat de coutume, mais nous étions en toute démarche, et malheureusement après deux mois d'attente nous avons reçu un refus au mois de décembre 2006.rn rnHeureusement avec l'aide d'une juriste qui a intervenu auprès de service consulaire nous avons pu avoir le certificat de coutume et nous avons enregistré notre pacs au mois de janvier 2007 au tribunal d'instance.rnrnEt suite a la réception de refus de titre de séjour on a fait un avocat qui nous a conseiller de contester cette décision auprès de tribunal administratif mais Hélas la requête été rejetée. rnrnMaintenant nous remplissons les conditions de vie commune qui dure de plus qu'un an, avec toutes les preuves de la réalité et de la stabilité de nos liens personnels, pour cela je vous prie de bien vouloir nous conseiller de toute les démarches a faire et les parcours a suivre pour redéposer une autre demande de titre séjour rnrnDans l'attente de vous lire.rnrnTrès cordialement.